

L'ARCHIPEL

CENTRE ARTISTIQUE VÉRONIQUE FILIOL

83 rue Roncevaux 69400 Villefranche sur Saône

Directrice : Véronique Filiol

Règlement Intérieur :

Les cours du Centre de Danse Véronique Filiol sont dispensés du 12 septembre 2022 au 1er juillet 2023 à l'exception des jours fériés et des vacances scolaires.

Les cotisations se règlent à l'année en une seule fois par chèque libellé à «Véronique Filiol ».

Dans ce cas, il est possible de faire 3 chèques qui seront encaissés en septembre 2022, octobre 2022 et novembre 2022.

Aucun motif ne pourra entraîner un remboursement total ou partiel de la cotisation mais un avoir pourra être accordé sur la saison suivante sur présentation d'un certificat médical uniquement.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès aux cours à tout élève non à jour de sa cotisation.

Chaque élève, ou les parents, doivent prévoir une assurance personnelle de responsabilité civile et fournir un certificat médical de moins de 3 mois.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels dans les locaux du Centre Artistique Véronique Filiol ou lors des spectacles.

Je m'engage à respecter la tenue obligatoire pour tous les cours enfants de 4 à 12 ans et à avoir les cheveux attachés ; un chignon pour le classique étant préconisé.

Le respect des locaux et du matériel mis à la disposition des élèves est un pré-requis pour intégrer le centre artistique.

Toute dégradation volontaire ou involontaire fera l'objet d'une facturation aux personnes concernées.

En cas de restrictions sanitaires gouvernementales, le centre artistique adaptera son enseignement, soit avec des cours en extérieur après validation de la mairie de Villefranche sur Saône, soit avec des cours en Visio.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement intérieur